

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

L'an **deux mil vingt, le huit décembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE.

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN.

Secrétaire : M. Stéphane GAMBIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et après vérification du quorum, demande l'approbation du compte rendu de la séance du 03/11/2020 qui est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-101 : Rapport annuel de l'exercice 2019 du S.A.E.P.- C.L.T. sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Au préalable, Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Cormeilles-Lieuvin-Thiberville a été créé en 2014. Monsieur Christian ROULAND en était le Président. Monsieur Arnaud CHRISTIAN assurait les fonctions de Directeur Technique. Son siège était situé à Heudreville en Lieuvin.

Son territoire se compose de 56 communes réparties sur 3 communautés de communes suite à la fusion des CDC au 01/01/2016. La population desservie par le syndicat représente environ 21 260 habitants soit 11 421 abonnés dont la consommation a été de 1 161 274 M3 en 2019.

Pour Thiberville, cela représente 1 847 habitants soit 1 093 abonnés dont la consommation a été de 87 912 M3. Il fonctionne en régie avec prestataire et en affermage "STGS".

Le parc compteur est de 12 071. 3 236 compteurs de plus de 15 ans seront renouvelés. Il existe 1 forage à Thiberville. Les fortes précipitations de l'hiver 2016, du début 2018, de fin 2019 ont montré à nouveau les limites de la station d'Heudreville en Lieuvin. La réalisation des périmètres de protection du point d'eau de Saint Aubin de Scellon, tant sur le plan administratif que sur le plan technique est donc nécessaire.

Une phase d'investigation sur le radon a été lancée. Il est présent dans les nappes phréatiques. Toutes les analyses sont conformes.

L'eau distribuée dans notre commune est de bonne qualité physico-chimique.

Les clients ont été facturés pour un montant de 1 104 115 euros. Une harmonisation des tarifs a eu lieu.

La gestion budgétaire du syndicat est exécutée sur 2 budgets.

Un premier " budget principal " qui supporte l'ensemble des charges de gestion courante, associé aux recettes des "régies" et un second "budget annexe" pour la gestion du territoire de l'ex SERL, en affermage.

Le résultat d'exploitation 2019 du budget principal présente un excédent de 258 154 euros.

Le résultat d'exploitation 2019 du budget annexe présente un excédent de 220 953,43 euros.

La situation des 2 budgets est saine.

Pour Thiberville, les principaux travaux programmés au budget principal sont :

- le renouvellement du réseau des 3 impasses en diamètre 75 pour 69 000 euros
- le renouvellement du réseau rue de Bernay en diamètre 180 pour 66 000 euros
- le remplacement de fonte grise à la Carbonnière pour 90 000 euros
- La réhabilitation du château d'eau pour 219 149 euros
- le maillage du réseau pour secours Le Mesnil vers Thiberville pour 69 475 euros

Il est ensuite procédé au vote.

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel de l'exercice 2019 du S.A.E.P.-C.L.T. sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) :

- accepte le rapport annuel de l'exercice 2019 établi par le S.A.E.P.-C.L.T.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-102 : Rapport annuel de l'exercice 2019 du S.I.P.A.E.P. de Beuzeville sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Au préalable, Monsieur le Maire informe ses collègues que le Syndicat Intercommunal de Production et d'Adduction d'Eau Potable de Beuzeville est réparti sur 27 communes. Il est exploité en régie directe et dessert 21 001 habitants. 1 200 compteurs sont à renouveler à court terme afin de répondre aux exigences réglementaires.

Les mètres cubes pompés en 2019 représentent 1 668 533 M3 avec des volumes stables.

Le linéaire du réseau de canalisation du service d'eau potable est de 552,10 km.

Les tarifs sont harmonisés avec un tarif unique pour tous les abonnés ainsi qu'une prime fixe annuelle (abonnement).

Les recettes s'élèvent à 2 160 411,62 euros H.T. Le montant total des travaux engagés est de 245 201,46 euros H.T.

Monsieur le Maire indique que le nouveau Syndicat du Lieuvin dont le Président est Monsieur Jacques ENOS, Maire de Morainville-Jouveaux, résulte de la fusion du SAEP CLT et du SIPAEP de Beuzeville.

Les travaux de remplacement des unités de filtration sont les plus urgents et seront faits à la place du renouvellement des canalisations.

Il est ensuite procédé au vote.

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel de l'exercice 2019 du S.I.P.A.E.P. de Beuzeville sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) :

- accepte le rapport annuel de l'exercice 2019 établi par le S.I.P.A.E.P. de Beuzeville.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-103 : Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

- Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

- Ce taux, dit "ratio promus-promouvables" est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100%.

VU l'avis favorable du Comité Technique du 24 Novembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour), décide :

1) D'adopter les ratios suivants pour l'année 2021 :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO %
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	30%

2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

3) D'inscrire les crédits suffisants au budget communal

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Pour 2021, 3 agents sont concernés.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-104 : Indemnité de confection des documents budgétaires au Trésorier

Le Conseil Municipal,

VU l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, décide (par 18 Voix Pour) :

- d'accorder à [REDACTED] l'indemnité de confection des documents budgétaires s'élevant à 45,73 euros.

- que le montant de cette indemnité sera inscrit à l'article 6225 de la section de fonctionnement du budget Commune.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

L'indemnité de conseil a été abrogée par arrêté du 20 août 2020.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-105 : Travaux d'assainissement en traverse et création de cheminement piétonnier, R.D.22 : Mission de maîtrise d'œuvre

Ingénierie 27 nous a remis une proposition d'ingénierie routière pour nos projets d'assainissement en traverse et de création de cheminement piétonnier sur la RD 22 (Route de Drucourt) pour un montant de 7 161,60 euros T.T.C. Monsieur BREQUIGNY Michel précise que vu le montant des travaux inférieurs à 70 000 euros H.T., la Commune peut consulter 3 entreprises sur simple devis.

Ainsi, une économie de 3 938,88 euros T.T.C. peut être réalisée. Madame LARROUELLE Marie-Françoise aurait souhaité qu'Ingénierie 27 s'occupe de l'ensemble de l'opération.

Monsieur le Maire propose ensuite de procéder au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des travaux d'assainissement en traverse de la RD 22 (Route de Drucourt) et la création de cheminement piétonnier ont été prévus lors du vote du budget primitif 2020 pour un montant de 70 800 euros.

Ce projet se réalisera en deux tranches dont une première tranche en 2021 du stade à la sortie d'agglomération et une deuxième tranche en 2022 des aménagements existants jusqu'au stade comprenant :

- Fourniture et pose de bordures et caniveaux
- Création de cheminement piétonnier
- Création de stationnement
- Gestion des eaux pluviales

L'Unité Territoriale Ouest de Brionne suit actuellement ce dossier.

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'avoir recours aux services d'Ingénierie 27 pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 17 Voix Pour, 1 Abstention : Mme LARROUELLE) décide :

- de retenir l'offre d'Ingénierie 27 du Conseil Départemental de l'Eure s'élevant à 3 222,72 euros T.T.C.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2152 (opération d'équipement N° 59 : Travaux route de Drucourt) de la section d'investissement du budget Commune.

18 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-106 : Aménagement de carrefour et de sécurité R.D.28 : Mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement d'un carrefour entre le chemin des Aumônes et la RD 28 ainsi que des aménagements de sécurité sur la RD 28 (Route de Lieurey) comprenant :

- Aménagement de carrefour pour permettre la sortie de camions de livraison et d'engins agricoles
- Aménagement de chemin piétonnier
- Création d'écluses (2 ou 3) couplées avec coussin lyonnais

L'Unité Territoriale Ouest de Brionne suit actuellement ce dossier.

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'avoir recours aux services d'Ingénierie 27 pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre d'Ingénierie 27 au Conseil Départemental de l'Eure s'élevant à 6 714,00 euros T.T.C.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2152 (Opération d'équipement n° 140 = travaux Route de Lieurey) de la section d'investissement du budget Commune.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur le Maire indique que les comptages seront reportés au mois de mars 2021. Ils auraient été faussés du fait du confinement.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-107 : Restitution du dépôt de garantie, logement 9 place des Ecoles

Suite à la résiliation de la location du logement 9 Place des Ecoles à compter du 01 décembre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 18 Voix Pour),

- décide de restituer à [REDACTED] le dépôt de garantie (1 mois de loyer) s'élevant à 350 euros versé lors de leur entrée dans les lieux.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 165 de la section d'investissement du budget Commune.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur le Maire indique que l'Etat ne suit pas pour les projets du musée du landau et les terrains synthétiques. Le projet du musée du landau dans les écuries de l'ancienne gendarmerie va être abandonné car trop coûteux. Ce logement libéré, pourrait recevoir le musée du landau.

Du logement, on peut entrer dans les 2 anciennes classes situées à l'arrière. Il existe 3 garages.

Le coût serait beaucoup moins élevé car une partie des travaux pourrait être réalisée par les employés communaux. L'accès pour les cars est facile.

La présence de l'aire de camping-cars sur le parking des écoles est un avantage.

Il faudra rénover la façade et implanter une véranda sur l'avant. Un accès handicapé sera à aménager.
Au 1er étage, les landaux pourraient être stockés.
Monsieur et Madame ESPALDET ont visité le logement et sont satisfaits de ce nouveau projet.
En accord avec le Sporting Club Thibervillais, les dépenses ont été revues à la baisse en ne réalisant qu'un seul terrain.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-108 : Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge : signature d'une convention

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que par délibération du 24/09/2019, le Conseil Municipal a adhéré au dispositif "Opération de Revitalisation de Territoire" de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge.
Il convient désormais de signer une convention avec le Président de la CCLPA et le Préfet de l'Eure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention (jointe en annexe).

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur le Maire indique que des subventions pourront être obtenues pour la réfection des façades des commerces et la réhabilitation des logements situés au-dessus afin qu'ils puissent être loués.
En parallèle, un dossier "Petites villes de demain" a été monté avec la commune de Cormeilles. 10 000 communes vont pouvoir bénéficier de ce dispositif. Avec la candidature de Cormeilles jumelée à celle de Thiberville, cela ne représente qu'une seule unité et accroît ainsi nos chances d'être subventionné.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-109 : Marché de contrôle de branchements d'assainissement en domaine privatif sur la Commune de THIBERVILLE : Avenant à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché

Monsieur le Maire explique à ses collègues que pour le contrôle de branchements d'assainissement en domaine privatif sur la commune de Thiberville, il convient de signer un avenant à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclue avec le SIDESA de MONT-SAINT-AIGNAN (76) afin d'assurer le suivi du marché des prestations de services.
Le devis du SIDESA s'élève à 2 550,00 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour), décide :

- d'accepter l'offre du SIDESA s'élevant à 2 550,00 euros toutes taxes comprises.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à cet avenant n°1.
Les crédits nécessaires seront pris au compte 617 de la section d'exploitation du budget assainissement.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Madame LARROUELLE Marie-Françoise indique que notre demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau ne sera instruite qu'en janvier 2021. Nous attendons la notification pour pouvoir commencer les 200 contrôles.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-110 : Réduction de la redevance d'assainissement, logement 8 rue des Charmilles

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de réduction de la redevance d'assainissement présentée par [REDACTED] suite à une surconsommation d'eau due à une surtension électrique de l'adoucisseur d'eau (427 m3 ont été facturés par le SAEP CLT) pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) décide de se baser sur la consommation d'eau moyenne des 3 dernières années : 45 m3 seront facturés à [REDACTED]

18 VOTANTS
18 POUR

0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-111 : Délibération modificative N° 02/2020 - Budget Commune

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

CONSIDÉRANT que les crédits ouverts aux articles ci-après sont insuffisants décide de modifier l'inscription comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Compte 615221 (Bâtiments publics) = - 10 522,97 euros
Compte 65548 (autres contributions) = 2 700,00 euros
Compte 023 (Virement à la section d'investissement) = 7 822,97 euros

Section d'investissement :

Dépenses :

Compte 165 (Dépôts et cautionnements) = 550,00 euros
Compte 202 (Opération d'équipement N° 61 : Documents d'urbanisme) = 3 000,00 euros
Compte 202 (Opération d'équipement N° 130 : Schéma directeur d'assainissement) = 2 000,00 euros
Compte 2031 (Opération d'équipement N° 129 : Musée du landau) = 1 378,20 euros
Compte 2051 (Opération d'équipement 30 : Travaux Mairie) = 629,50 euros
Compte 2152 (Opération d'équipement N° 59 : Travaux RD 22) = 3 222,72 euros
Compte 2152 (Opération d'équipement N° 140 : Travaux route de Lieurey) = 6 714,00 euros
Compte 2152 (Opération d'équipement N° 143 : Chemin de la station) = 4 776,00 euros
Compte 2184 (Opération d'équipement N° 42 : Travaux cantine) = 1 124,88 euros

Recettes :

Compte 1342 (Opération d'équipement N° 59 : Travaux RD 22) = 4 720,00 euros
Compte 1348 (Opération d'équipement N° 71 : Travaux école) = 1 196,33 euros
Compte 1322 (Opération d'équipement N° 59 : Travaux RD 22) = 9 106,00 euros
Compte 165 (Dépôts et cautionnements) = 550,00 euros
Compte 021 (Virement de la section de fonctionnement) = 7 822,97 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Compte-rendu de la commission éducation et culture du 30/11/2020

Plusieurs personnes sont intervenues pour proposer des améliorations du fonctionnement de la cantine et de la surveillance.

L'eau sera servie dans les verres quand les enfants arrivent ainsi que les entrées froides.

Il faudrait réaménager la salle pour l'organisation d'un second service. Mais, avec le COVID 19, les tables hexagonales ne peuvent plus être utilisées. Le réfectoire est trop petit pour inverser les niveaux de classes.

Il y a près de 50 enfants en maternelle.

Il a été demandé que les porte-manteaux soient réinstallés. Il est difficile de servir lorsque les manteaux sont mis sur le dos des chaises. Un portique a été apporté.

A la maternelle, l'employée arrivera 15 minutes plus tôt pour servir l'eau et les entrées froides.

Il faudra vérifier le ratio adulte/enfants pour la surveillance. Il est également signalé le bruit récurrent à la cantine.

Monsieur le Maire évoque le problème de comportement d'un enfant. Une lettre d'avertissement sera adressée à la maman de l'enfant qui a été reçue à la mairie par Monsieur VAREA José.

En élémentaire, les tables seront divisées par 4 au lieu de 6 actuellement. Les enfants vont au chariot pour être servis.

La commission des travaux étudiera la possibilité d'inclure le changement des fenêtres dans le programme de rénovation énergétique prévus au groupe scolaire.

INFORMATION : Questions diverses

- Projet d'extension et de restructuration du collège de Thiberville : a été voté en 2016 dans le cadre du plan pluriannuel des collèges. Cette inscription répondait aux difficultés de fonctionnement rencontrées avec la demi-pension située à l'étage du bâtiment principal et de l'obsolescence technique et fonctionnel des bâtiments.
En 2017, une proposition de travaux à 4,8M € avait été acceptée. Lors du lancement des marchés de travaux en mars 2020, l'estimation a été portée à 7,2M€ puis à 10,7M€ dans le rapport d'analyse des offres de septembre 2020.
Compte-tenu de l'explosion de ces estimations, le coût de rénovation est aujourd'hui similaire au coût de la reconstruction. Ce chantier durera une dizaine de mois.
- Réunion du Maire et des Adjoints : il a été relancé le projet de rénovation de l'école élémentaire avec un toit à pentes et la modification du chauffage (plus écologique). Monsieur BREQUIGNY Michel va rencontrer le 10 décembre un représentant du SIEGE pour l'installation d'une nouvelle chaudière.
- Modification des panneaux d'entrée de bourg : Thiberville sera inscrit en normand. Une réponse sera apportée par la Région au cours du 1er trimestre 2021. La fourniture des panneaux sera à la charge de la commune.
- Report du recensement 2021 de la population : notre commune réalisera son enquête en janvier 2022. Dans le contexte d'épidémie du COVID-19, les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité.
- Assemblée Générale de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge : il a été évoqué la réhabilitation de la piscine de Saint Georges du Vièvre avec une ouverture 6 mois par an ou toute l'année. Les frais de fonctionnement s'élèvent à 300 000 euros par an et 280 000 euros pour 6 mois. Les usagers fréquentent actuellement les piscines de Bernay, Lisieux et Pont-Audemer.
A brève échéance, celle de Bernay fermera. L'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles ne peut être remis en cause.
- Monument aux morts français : une rénovation est envisagée en 2021. Les enduits se fissurent, la mousse pousse dans les fissures. La restauration des plaques est également à effectuer. Il a été inauguré le 05 mai 1921. Le centenaire pourrait être fêté en mai 2021. Des subventions au taux de 40 % peuvent être obtenues auprès de l'Office National des Anciens Combattants. MM. BEAUDOIN Christian et BREQUIGNY Michel se chargeront de demander des devis.
- Téléthon : une urne a été installée à la mairie de Thiberville. Monsieur BREQUIGNY Michel a assuré une permanence de 9 heures à 17 heures. Thiberville et quelques communes ont participé. M.GAMBIER Stéphane regrette que les associations Thibervillaises n'aient pas été informées du déroulement de cette manifestation.
Les dons se sont élevés à 2 825 euros.
- Cérémonie des vœux 2021 : en raison de la crise sanitaire, elle n'aura pas lieu. Des cartes de vœux seront envoyées.

La séance est levée à 22 heures 20.

